

## Aérodrome de Fayence-Tourrettes, le Point !



Les échéances électorales de mars 2008 ont significativement changé la donne dans ce dossier, qui est toujours particulièrement complexe à appréhender. Quelques rappels et un petit point de la situation s'imposent donc.

**P**our rappel, l'aérodrome de Fayence est géré par le syndicat mixte du vol à voile, qui en est dorénavant propriétaire de plein droit. Le conseil syndical compte huit membres, quatre élus du Conseil général, deux élus de Fayence et deux élus de Tourrettes. J'en étais le président sortant, élu en 2001. Pendant ce mandat, une décision essentielle (et très commentée) avait été prise : une délibération qui restreignait l'usage de l'aérodrome au seul vol à voile. Cette démarche de restriction d'usage restait suspendue, après consultation de la DGAC, à la saisine du Csina, seul habilité à rendre cette décision définitive et opposable, sans pouvoir s'y opposer.

**S**uite aux élections municipales, pour siéger au syndicat, la commune de Tourrettes a délégué son maire, Camille Bouge ainsi que Guillaume

Forest (démissionnaire et récemment remplacé par Michel Raynaud), celle de Fayence, le maire Jean-Luc Fabre et l'adjoint au maire Jacques Nain. Et il est apparu que ma vision de l'avenir de l'aérodrome, dont je suis par ailleurs convaincu qu'elle est partagée par une grande majorité de nos concitoyens, ne fait pas l'unanimité parmi les nouveaux élus communaux du syndicat mixte.

**L**e débat, souvent passionnant, s'articule autour d'une question centrale : pour régler l'aérodrome de Fayence/Tourrettes, l'adoption de l'usage restreint est-elle un préalable ou un dernier recours ? Grosso modo, la position du Conseil général (la mienne en l'occurrence) est de dire que c'est un préalable ; celles des quatre élus communaux sont plus diverses. Si je puis me risquer, sous leur contrôle, à une impression, je dirais que M. Raynaud partage mon avis, M. Bouge un peu moins, M. Fabre nettement moins, et M. Nain beaucoup moins.

**D**ès les premières réunions, et dans un climat dont l'amitié et la convivialité permettent cette franchise, il m'est apparu que mes deux collègues maires nouvellement élus auraient

souffert d'un sentiment de dépossession sur cette question s'il s'était simplement agi de me confirmer à la présidence de ce syndicat par automatisme. J'y ai donc renoncé, et persiste dans cette attitude même aujourd'hui, même alors que la position que je défends est objectivement majoritaire, pour une raison simple : il me paraît inconvenant de demander aux maires sur le territoire desquels se situe le problème, et dont le pouvoir de police sera donc requis, d'avoir à l'exercer avant qu'ils soient eux-mêmes pleinement convaincus qu'ils n'ont pas d'autre choix.

Dans ce contexte, le 26 janvier dernier, le maire de Fayence Jean-Luc Fabre a été élu à la présidence, à l'unanimité des trois voix exprimées puisque les absentions ne sont pas des votes.

La méthode qu'il va mettre en œuvre n'a pas la radicalité de celle que je préconise : mais je souhaite sincèrement son succès.

Nous serons toujours à temps, si les choses ne se règlent pas complètement, de recourir au véritable usage restreint.